



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 42666

Texte de la question

Les entreprises créées par des Français établis hors de France constituent pour notre économie un secteur générateur d'emplois, de revenus et de devises. En raison de ces retombées, un système d'aides a été élaboré mais semble inadapté pour les PME de droit purement local qui ne sont pas filiales ou succursales de groupes français mais sont des structures « à capitaux français » établies hors de France. Dans ce contexte, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation s'il entend favoriser la reconnaissance de la notion « d'entreprises à capitaux français ou européens » afin que leur soit ouverte la possibilité de bénéficier de tout ou partie des mesures d'ores et déjà accessibles aux entreprises françaises ou européennes.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42666

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4884